

Affaires Juridiques

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2026/18 du 27 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°2026/20 du 07 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°26017 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Cirque de phénomènes »

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n° 26017 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2026/48	Virges Armes 73 Grande Rue 02400 BONNEIL	Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Cirque de phénomènes »	4784,00 €TTC

Article 2 : de signer le marché mentionné à l'article 1 pour 3 représentations le dimanche 13 septembre 2026 de 11h00 à 18h00 au Square Jean Mermoz

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil
Municipal m'a conférée par sa délibération du 27 mars 2026
SANNOIS, le 27 avril 2026
Laetitia MARTIN



Pour le Maire,
par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services



Conseillère municipale
Déléguée à la Commande Publique

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 13 mai 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260427 - DC2026-48 CC

Publiée le 13 mai 2026